



266

DA11.1

Projet portant sur l'exploitation d'une cellule
d'enfouissement de sols contaminés à
Mascouche

MRC Les Moulins

6212-06-003

DE GRANDPRÉ CHAÏT S.E.N.C.R.L./LLP

AVOCATS · LAWYERS
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST, BUREAU 2500
MONTREAL (QUEBEC) CANADA H3B 4W5
T 514 878-4311 F 514 878-4333 WWW.DEGRANDPRE.COM

Ligne directe : 514 878-3205

Fax direct : 514 878-5705

Courriel : ldemers@degrandpre.com

Le 11 décembre 2009

Madame Anne-Marie Parent, présidente
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Écolosol inc.
Notre référence : 118-33507-5

Madame la Présidente,

Notre cliente, Écolosol inc., nous demande de vous adresser la présente suite à la lettre que vous envoyait, le 24 novembre dernier, le directeur général de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, M^e Serge Cardinal.

Nous vous signalons d'abord que la conclusion du 10 janvier 2003 de la Commission autorisait « l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit afin de construire et d'exploiter un complexe environnemental (...) » sans plus de précisions.

Il était très clair des documents soumis par notre cliente à la Commission à l'époque que le projet de notre cliente ne se limitait pas uniquement à « l'aménagement, sur l'aire visée, d'un centre de traitement des sols par biodégradation en piles, d'un centre de traitement des boues de fosses septiques et d'installations de compostage de matières putrescibles. »

Notre cliente a très bien décrit son projet en septembre 2002 au document intitulé « Demande d'autorisation d'utilisation non agricole, lots 107-3, 107-9, 109 ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche » dont vous trouverez sous ce pli copie.

Vous constaterez, entre autres, à sa lecture qu'à l'article 3.2 on y mentionne bien la construction de sept cellules de 113 150 m³ et qu'à l'article 3.3, on y traite de la conception de ces cellules de confinement, de leur étanchéité, leur recouvrement final, leur drainage et le captage des gaz qui devait y être fait.

Nous vous soumettons donc que la Commission de protection du territoire agricole du Québec savait que notre cliente avait l'intention d'exercer, entre autres, sur les lots visés des activités d'enfouissement de sols contaminés.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Demers', with a long horizontal flourish extending to the right.

LOUIS DEMERS

/SG
p.j.